

## \* TUCLI

**Deux ans après le cataclysme de novembre 2008, cette année 2010 a été notamment celle de la présentation du PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondations),** prescrit par le préfet en juin 2009. Ce plan n'a pas vocation à agir sur les causes, mais doit permettre au moins d'éviter l'aggravation du risque. Il imposera, sur les 47 communes du bassin versant, des mesures de rétention à la parcelle, de zonage pluvial, des règles de constructions en fonction d'un zonage établi (rouge, bleu vert, jaune, blanc).

S'il ne résout pas tout, et arrive certainement un peu tard (ses prescriptions ne peuvent s'appliquer à ce qui a déjà été fait) ce plan aura le mérite d'être opposable à toute action ou aménagement susceptible de majorer le risque inondation.

L'enquête publique qui a suivi nous a donné l'occasion de faire mention de nos remarques, critiques et suggestions sur le registre du commissaire enquêteur.

Par ailleurs l'association TUCLI avait saisi en 2009 le juge des référés du tribunal administratif de Lyon pour « prescrire une expertise aux fins de déterminer les causes et conséquences des inondations ».



« D'après l'étude menée dans le cadre de l'élaboration du PPRNI, la Direction départementale du territoire du Rhône (DDT) a estimé que 371 foyers vivraient en zone inondable. Soit entre 1 000 et 1 200 Sain-Belois. C'est presque un habitant sur deux dans la commune. »  
Le Progrès du 26/06/2010.

L'expert nommé par le tribunal a donc cette année organisé deux visites en présence de toutes les parties – à L'Arbresle, puis à Sain-Bel – dans le cadre de sa mission: il lui est demandé par le juge d'établir les éventuelles responsabilités, mais également de proposer et chiffrer les travaux, aménagements et toutes mesures visant à « prévenir une nouvelle crue similaire ».

Il faut savoir que pour la Brévenne, le PPRI a pris comme référence la crue de 2008, dont une expertise a établi la période de retour à 120 à 170 ans (on ne parle donc plus « seulement » de crue centennale).

Au plan mondial, l'année n'a pas été chiche en désastres: séisme en Haïti, incendies en Russie, inondations au Pakistan, en Chine et en Inde, tempête Xynthia en Vendée. Mais si leur degré de gravité est sans commune mesure avec la nôtre, toutes ces catastrophes ont ceci de commun qu'on y retrouve les mêmes facteurs d'aggravation: urbanisation incontrôlée, destruction des milieux, imperméabilisation des sols... etc.

**« C'est l'action de l'homme qui transforme l'aléa naturel en désastre (...) l'aménagement du territoire et la politique de construction portent une responsabilité essentielle dans la fabrication des catastrophes (...). Il faut cesser de considérer la catastrophe comme un événement imparable, comprendre que ce sont les conditions du développement économique, social, urbain, qui créent le risque ou le réduisent (...). Puisqu'on ne peut pas toujours éviter les aléas naturels, il faut substituer une stratégie de réduction du risque, aujourd'hui largement inexistante, à la politique actuelle de gestion des catastrophes. Pour l'instant on ne sait que répondre à la crise: c'est beaucoup plus simple. »**

**Le Monde du 28/08/10: extrait de l'interview de Salvano Briceno, directeur de la Stratégie Internationale pour la Réduction des Catastrophes de l'ONU.**